

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** 18 Janvier 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. MORMANN Cédric, POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*), Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. PLANTARD Thierry*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. FLIPPOT Jacky et Mme GUINEL Marie-Jeanne.

<b>OBJET :</b>	<i>Convention de suivi d'un rucher par le Centre d'Etude Technique Apicole de Loire-Atlantique.</i>
----------------	---

N° 2018 / 01 / 12

*La Mairie de Blain souhaite bénéficier d'un appui technique pour la gestion du rucher communal ainsi que d'animations auprès des scolaires, en partenariat avec le Centre d'Etude Technique Apicole de Loire-Atlantique (CETA).*

*La présente convention définit les termes de ce partenariat, au sein duquel le CETA s'investira dans la gestion du rucher, en contrepartie d'une participation financière de la Commune à ce service, à hauteur de 1.200 € par an.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Développement durable en date du 8 Janvier 2018,*

*Vu le projet de convention et la note de synthèse adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE les termes de la convention,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Janvier 2018,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20180125-CM-2018-01-12- DE Date de télétransmission : 29/01/2018 Date de réception préfecture : 29/01/2018
--